

FICHE DE DONNÉE DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur du produit	L'herbicide Tide Glufosinate Ammonium 200SL
No D'homologation loi sur les produits antiparasitaires	35239
Usage recommandé	Herbicide
Restrictions d'utilisation	Voir l'étiquette du produit
Identificateur du fournisseur	Tide International Canada, Inc. 102-245 Hanlon Creek Boulevard Canada
Numéro de téléphone	+1 866 699 7717
Courriel	Non disponible
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence	1-800-424-9300 (CHEMTREC)

2. Identification des dangers

Classement selon Règlement (EC) No 1272/2008

Danger pour la santé	Toxicité aiguë, la peau Toxicité spécifique d'organe cible	Catégorie 4 Catégorie 2
Éléments d'étiquetage	 	
Mentions d'avertissement	Avertissement	
Mentions de danger	H312 H373 P264 P270 P280 P362 P302+P352 P301+P312	Nocif par contact avec la peau Risque présumé d'effets graves pour les organes en cas d'expositions répétées ou prolongées Laver soigneusement les zones touchées après manipulation Ne pas manger, boire ou fumer lorsque vous utilisez ce produit. Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection des yeux ou du visage. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS D'INGESTION : Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

FICHE DE DONNÉE DE SÉCURITÉ

Autres dangers	Cette substance/mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.
-----------------------	---

3. Composition/information sur les composants

Dénomination chimique	Nom common et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	Contenu (p/v)
Glufosinate-ammonium	sans objet	77182-82-2	200 g/L Min
Inertes	sans objet	non disponible	Jusqu'à 1 litre

4. Premiers soins

Conseils généraux	Consultez un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant
Respiratoire	Placer la personne à l'air frais. Si elle ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle et appeler immédiatement un médecin.
Cutanée	Retirer les vêtements contaminés et laver la peau avec de l'eau et du savon.
Oculaire	En cas d'irritation persistante, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Orale	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne pas provoquer de vomissements. Boire deux verres d'eau. Ne jamais provoquer de vomissements ou donner quoi que ce soit à avaler à une personne inconsciente.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, s'il y a lieu	Les symptômes et effets les plus importants connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2,2) et/ou dans la section 11.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau, mousse d'alcool, dioxyde de carbone.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Pas de données disponibles
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Portez un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie si nécessaire.
Informations complémentaires	Pas de données disponibles

FICHE DE DONNÉE DE SÉCURITÉ

6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Utilisez un équipement de protection individuelle. Évitez la formation de poussière. Évitez d'inhaler les vapeurs, les brouillards ou les gaz. Assurez une ventilation adéquate. Évitez d'inhaler la poussière. Pour la protection personnelle, consultez la section 8.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Ramassez et organisez l'élimination sans créer de poussière. Balayez et pellez. Conservez dans des contenants appropriés et fermés pour l'élimination.
Précautions environnementales	Empêchez toute fuite ou tout déversement ultérieur s'il est sûr de le faire. Ne laissez pas le produit entrer dans les égouts. Évitez tout déversement dans l'environnement.

7. Manutention et stockage

Précautions pour une manipulation sécuritaire	Nocif - Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans le récipient d'origine, bien fermé, à l'écart des denrées alimentaires. Utiliser les solutions de pulvérisation le jour même Pour les précautions, voir la section 2,2.
Conditions de stockage sécuritaire, y compris les incompatibilités	Pas de données disponibles
Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)	Hormis les utilisations mentionnées au point 1,2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

Paramètre de contrôle, notamment les lignes directrices relatives à l'exposition professionnelle ou valeurs limites biologiques et l'origine de ces valeurs	Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Mesures d'ingénierie appropriées	
Mesures de protection individuelle	Lunettes de sécurité avec protecteurs latéraux conformes à la norme EN166. Utiliser un équipement de protection oculaire testé et approuvé selon les normes gouvernementales appropriées telles que le NIOSH (États-Unis) ou l'EN 166 (UE).
Protection oculaire/du visage	Manipuler avec des gants. Les gants doivent être inspectés avant utilisation. Utiliser une technique appropriée pour enlever les gants (sans toucher la surface extérieure des gants) pour éviter tout contact
Protection cutanée	

FICHE DE DONNÉE DE SÉCURITÉ

Protection du corps	cutané avec ce produit. Éliminer les gants contaminés après utilisation conformément aux lois applicables et aux bonnes pratiques de laboratoire. Se laver et se sécher les mains.
Protection respiratoire	Vêtements imperméables. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
Maîtrise de l'exposition environnementale	Pour les expositions gênantes, utiliser un respirateur à particules de type P95 (États-Unis) ou de type P1 (UE EN 143). Pour une protection de niveau supérieur, utiliser des cartouches de respirateur de type OV/AG/P99 (États-Unis) ou de type ABEK-P2 (UE EN 143). Utiliser des respirateurs et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées telles que le NIOSH (États-Unis) ou le CEN (UE).

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide
Couleur	Du bleu au vert
Odeur	Légère odeur âcre
Point de fusion et point de congélation	Non disponible
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition	97 °C
Inflammabilité	Non disponible
Limites inférieures d'explosivité ou d'inflammabilité	Non disponible
Limites supérieures d'explosivité ou d'inflammabilité	Non disponible
Point d'éclair	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
pH	5-8 (solution à 10% à 20 °C)
Viscosité cinématique	Non disponible
Solubilité	Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Non disponible
Pression de vapeur	Faible
Masse volumique et densité relative	Non disponible
Densité de vapeur relative	Non disponible
Propriétés explosives	Pas explosif

FICHE DE DONNÉE DE SÉCURITÉ

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Non disponible
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales
Risque de réactions dangereuses	Non disponible
Conditions à éviter	Évitez les sources d'inflammation et de chaleur extrême
Matières incompatibles	Évitez tout contact avec des agents oxydants forts, des acides ou des bases. De l'ammoniac peut se dégager en présence d'alcalis.
Produits de décomposition dangereux	Ammoniac. Lors d'un incendie, des oxydes de carbone, d'azote, de phosphore et de soufre peuvent être émis. Autres produits de décomposition - Aucune donnée disponible En cas d'incendie : voir rubrique 5.

11. Données toxicologiques**Renseignements sur les voies d'exposition probables****Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale (rat)	DL ₅₀ > 2000 mg/kg (aussi bien pour homme que pour femme)
Toxicité aiguë par voie cutanée (lapins)	DL ₅₀ > 2000 mg/kg (aussi bien pour homme que pour femme)
Toxicité aiguë par inhalation (rats)	CL ₅₀ – 6,09 mg/l
Corrosion/irritation cutanée	Aucune irritation cutanée.
Minutes d'exposition	Non disponible
Valeur d'érythème	Non disponible
Valeur d'oedème	Non disponible
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Peu irritant
Valeur d'opacité cornéenne	Non disponible
Valeur de lésion de l'iris	Non disponible
Valeur de rougeur conjonctivale	Non disponible
Valeur d'oedème conjunctival	Non disponible
Jours de recuperation	Non disponible
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	N'est pas un sensibilisant cutané (cobayes).
Sensibilisation respiratoire	Non disponible
Sensibilisation cutanée	Non disponible
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non disponible

FICHE DE DONNÉE DE SÉCURITÉ

Carcinogénicité	Le glufosinate-ammonium ne s'est pas révélé cancérogène dans les études d'alimentation à vie chez les rats et les souris.
Toxicité pour la reproduction	Le glufosinate-ammonium n'était pas un toxique primaire pour la reproduction chez le rat. Il y a eu une diminution du nombre de petits viables à la dose élevée en conjonction avec une toxicité maternelle.
Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique	Non disponible
Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition répétée	Peut causer des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.
Danger d'aspiration	Non disponible
Effets chroniques	Non disponible
Informations complémentaires	Non disponible

12. Données écologiques

Écotoxicologie	Oiseaux : CL ₅₀ alimentaire (8 jours) pour la caille japonaise > 5000 mg/kg. Poisson : CL ₅₀ (96 h) pour la truite arc-en-ciel 710, la carpe, le crapet arlequin, l'orfe dorée >1000 mg/l. <i>Daphnie</i> : CL ₅₀ (48 h) 560–1000 mg/l. Algues : DL ₅₀ pour <i>Scenedesmus subspicatus</i> ≥1000, <i>Selenastrum Capricorne</i> LD ₅₀ : 37 mg/l. Abeilles : Non dangereux pour les abeilles ; DL ₅₀ >100 µg/abeille. Vers : DL ₅₀ pour les vers de terre >1000 mg/kg de sol. Autres espèces utiles : Non toxique pour les arthropodes utiles.
Persistante et dégradation	Non disponible
Potentiel de bioaccumulation	Non disponible
Mobilité dans le sol	Non disponible
Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance/mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.
Autres effets nocifs	Non disponible

13. Données sur l'élimination du produit

Renseignements concernant la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination et les méthodes d'élimination	Proposez des solutions excédentaires et non recyclables à une entreprise d'élimination agréée. Contactez un service professionnel agréé d'élimination des déchets pour éliminer ce matériau. Dissoudre ou mélanger le matériau avec un solvant combustible et brûler dans un épurateur chimique.
--	--

FICHE DE DONNÉE DE SÉCURITÉ

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser ou reremplir ce contenant. Offre de recyclage, si disponible. Triple rinçage du récipient (ou équivalent) rapidement après l'avoir vidé.

FICHE DE DONNÉE DE SÉCURITÉ

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	TMD -	IMDG-	IATA/OACI-
Désignation officielle pour le transport selon l'ONU	TMD: N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses. IMDG: N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses. IATA/OACI: N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.		
Classe de danger	TMD -	IMDG-	IATA/OACI-
Groupe d'emballage	TMD -	IMDG-	IATA/OACI-
Polluant marin	TMD -	IMDG-	IATA/OACI-

15. Informations sur la réglementation

Lisez l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire enregistré par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requises pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Voici les informations sur les dangers requises sur l'étiquette du produit antiparasitaire :

POISON

AVERTISSEMENT: IRRITANT POUR LES YEUX ET POUR LA PEAU

16. Autres informations

Date d'émission	19 novembre 2025
Date de révision	19 novembre 2025
Numéro de version	1,1
Autres informations	Pour une FDS mise à jour, veuillez contacter le fournisseur/fabricant indiqué en première page du document.
Clause de non-responsabilité	Les informations et recommandations contenues ici sont basées sur des données réputées correctes. Cependant, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant à l'exactitude des informations contenues ici. Tide International Canada, Inc. n'assume aucune responsabilité pour les résultats obtenus ou pour les dommages indirects ou consécutifs découlant de l'utilisation de ces données.
Préparé par	Tide International Canada, Inc.